



Charte Eco-Dépann

Quand l'écologie rime avec économie.

Nous nous engageons :

- **A offrir à nos clients une solution économique et écologique.**
 - **En préservant votre pouvoir d'achat :**
 - En intervenant au composant sur les platines quand cela est possible techniquement et moins onéreux qu'un changement de platine ce qui permet aussi de limiter le volume des déchets, donc de diminuer votre impact environnemental.
 - **En luttant contre l'obsolescence programmée :**
 - En vous proposant des produits et des marques dont leur réputation n'est plus à démontrer sur le plan de la fiabilité, toujours au prix le plus juste.
 - Grâce à notre expérience et notre savoir-faire qui nous permettent de constater des taux de réparation et la qualité de fabrication (conception, qualité des composants utilisés).
 - **En vous proposant des produits le moins énergivore possible :**
 - En comparant les caractéristiques techniques et fonctionnelles des produits pour en déduire les performances énergétiques par rapport aux options qu'ils proposent.
- **Mettre en œuvre des solutions pour limiter l'impact environnemental et les coups de fonctionnement de l'entreprise en maîtrisant.**
 - **Les dépenses énergétiques comme l'électricité, l'eau et le gaz :**
 - En installant un éclairage LED avec un système domotique qui régule les heures d'éclairage et la consommation énergétique.
 - En utilisant du matériel peu gourmand en énergie.
 - En installant un système de récupération d'eau pour tester lave-linge, lave-vaisselle et autres.
 - En optimisant l'isolation du bâtiment et les heures de chauffage par un système de régulation domotique ce qui a pour conséquence une faible consommation énergétique en matière de chauffage.
 - **L'utilisation de produits avec un minimum d'impact sur l'environnement :**
 - En limitant l'utilisation de produits chimiques quand une solution naturelle existe.
 - En utilisant des produits naturels ou connus de nos grand-mères pour le nettoyage et l'entretien des appareils qui nous sont confiés.
 - **La prise en charge des appareils en fin de vie.**
 - En étant en conformité avec la directive DEEE contre la pollution des appareils électroniques du 13/02/2003
 - En mettant à disposition un lieu de stockage des appareils en fin de vie avant leur revalorisation (pris en charge par un organisme de recyclage).

Avec quelques gestes éco-citoyens nous pouvons agir ensemble sur votre pouvoir d'achat tout en respectant notre environnement avec des solutions simples et non contraignantes en attendant que l'avenir et la technologie nous proposent des solutions toujours plus économiques et écologiques.